

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absentes excusées : MM. Françoise LOQUET, Fabienne LENOËL

Date des convocations : 15 octobre 2019

Date d'affichage : 29 octobre 2019

Madame Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

Madame Françoise LOQUET, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Thérèse LANGE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

LOGEMENTS POUR LES JEUNES AU-DESSUS DE LA POSTE : POINT SUR LES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

Le planning des travaux est suivi.

L'isolation chaux/chanvre, le sablage dans la cage d'escalier et la pose des huisseries sont effectués.

Le carrelage, la faïence et les sols souples seront à choisir prochainement.

Des stores occultant sont prévus.

Ces logements doivent être équipés en mobilier et literie.

Mme le Maire et Jean-Marc VARIN ont rencontré Monsieur Dominique SAINT, directeur du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) afin d'avoir un avis sur l'équipement nécessaire à fournir.

Des devis vont être demandés pour le mobilier.

Monsieur SAINT indique qu'il est important que les jeunes apprentis prennent contact avec le CLLAJ de Saint-Lô (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de 16 à 30 ans du Pays de Saint-Lô) pour être aidés sur toutes les démarches et demandes d'aide à effectuer.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°10/01 : LOGEMENTS POUR LES JEUNES AU-DESSUS DE LA POSTE : DEVIS COMPLÉMENTAIRES

Madame le Maire indique les travaux complémentaires à effectuer pour le bâtiment de la Poste et les logements pour les jeunes au-dessus de la Poste.

Installation d'une antenne pour les logements :

Un devis a été demandé à ATEM Dépannages. Celui-ci s'élève à 420.70 € HT soit 504.84 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'ATEM Dépannages pour un montant de 420.70 € HT soit 504.84 € TTC.

Réfection du linteau droit de la porte arrière de la Poste :

Un devis a été demandé à l'entreprise MOUTON, attributaire du lot maçonnerie. Le devis s'élève à 1 071,00 € HT soit 1 285.20 € TTC pour un linteau droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MOUTON pour un montant de 1 071,00 € HT soit 1 285.20 € TTC.

Suppression des boîtes aux lettres sur façade de la Poste et réalisation d'un raccord d'enduit :

Un devis a été demandé à l'entreprise MOUTON, attributaire du lot maçonnerie. Le devis s'élève à 395,00 € HT soit 474.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MOUTON pour un montant de 395,00 € HT soit 474.00 € TTC.

Porte côté jardin du bureau de Poste :

L'entreprise NR Entreprise, attributaire du lot 5 : menuiseries extérieures alu et bois-alu, a fait parvenir un devis pour la porte d'entrée du bureau de Poste, côté jardin. Le montant du devis s'élève à 2 847.00 € HT soit 3 416.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis de NR entreprise pour un montant de 2 847.00 € HT soit 3 416.40 € TTC.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE SIRE DE CREULLY ET RUE DES JARDINS : POINT SUR LE DOSSIER

La réception des travaux de voirie de la rue Sire de Creully et de la rue des jardins a eu lieu le vendredi 18 octobre avec l'entreprise Eiffage, titulaire du marché et les services des routes départementales de la Manche.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°10/02 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE SIRE DE CREULLY ET RUE DES JARDINS : PLANTATIONS, MASSIFS

La commission fleurissement et la commission voirie se sont réunies afin de choisir la variété d'arbres à planter sur le parking de la rue Sire de Creully.

Pour la variété d'arbres, le conseil municipal décide par 8 voix pour et 5 abstentions de planter 5 arbres à soie « Albizia julibrissin Ombrella Boubri » et charge Madame Thérèse LANGE et Johanny LALANNE de se rendre aux pépinières d'Hambye pour obtenir un devis.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°10/03 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE SIRE DE CREULLY ET RUE DES JARDINS : PLANTATIONS, MASSIFS

Un devis a été demandé aux pépinières d'Elle pour la plantation de couvre-sol et rosiers rue Sire de Creully. Le montant du devis s'élève à 1 231.15 € HT soit 1 477.38 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis pour un montant de 1 231.15 HT soit 1 477.38 €TTC.

TERRAIN MULTISPORT : DEPLACEMENT DES CONTAINERS

Madame le Maire rappelle que le futur terrain multisport sera implanté à la place des containers situés entre la caserne des pompiers et le chemin du pressoir.

Il est donc nécessaire de déplacer les containers verres, plastiques, papiers.

Un rendez-vous a eu lieu avec les services de l'agglomération et du Syndicat du Point-Fort afin de trouver un endroit qui sera le moins gênant possible pour la population.

Il a été proposé de déplacer les containers sur 2 endroits différents.

Le premier endroit se situera rue du château le long du mur du centre sportif de l'Elle. 4 containers y seront placés.

Le second endroit se situera rue Sire de Creully sur le parking en face des poubelles de l'EHPAD.

Ces emplacements sont à titre expérimental sur une période de 1 mois à 6 semaines.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°10/04 : PLAN NEIGE 2019-2020

La commune doit passer un marché avec une entreprise homologuée pour déneiger ces routes départementales non prises en charge par les services du Conseil Départemental et les voiries et parking communaux.

Monsieur Serge ANFRAY, adjoint chargé de la voirie, rappelle les délibérations 2015-N°10/09, 2016-N°10/04, 2017- N°11/05 et 2018 - N°10/02. Le devis de l'entreprise BAZIRE de Couvains avait été accepté pour l'hiver 2015-2016 et renouvelé pour les hivers 2016-2017, 2017-2018 et 2018 - 2019.

L'entreprise BAZIRE de Couvains possède le matériel homologué pour déneiger les routes départementales et communales. Après contact, l'entreprise maintient les mêmes tarifs.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité renouvelle son engagement avec l'entreprise BAZIRE de Couvains pour ces différentes prestations.

ENTREPRISE	Tarif Horaire de jour HT	Tarif Horaire de nuit HT	Tarif de jour HT-jour Férié	Tarif de nuit HT - jour Férié	Déneigement des parkings - Tarif Horaire HT
ETS BAZIRE Couvains	8h-18h	18h-8h	8h-18h	18h-8h	105 € (tarif de jour) ou 110 € (tarif de nuit)

Il est rappelé que l'entreprise ne pourra intervenir sur les routes départementales desservant la commune qu'une fois que la D6 et la D54 sur la partie église vers le carrefour St Clair seront traitées par les entreprises retenues par le Conseil Départemental.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°10/05 : TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

• EGLISE :

La porte extérieure amenant à la sacristie est très vétuste. Celle-ci doit être changée au plus vite. Des devis ont été demandés à Malis Isolation et Jouanne-Lefèvre pour la fourniture et la pose d'une porte en chêne.

ENTREPRISE	PRIX HT	PRIX TTC
JOUANNE-LEFEVRE	1 964.43	2 357.32
MALIS ISOLATION	1 554.43	1 865.32

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise MALIS Isolation pour un montant de 1 554.43 € HT soit 1 865.32 € TTC

Madame le Maire a rencontré l'évêché afin d'évoquer l'éclairage de l'église.

• **MAISON DES ASSOCIATIONS** :

La commission travaux s'est réunie afin de voir les travaux à effectuer à la maison des associations. Certains travaux pourront être effectués par les adjoints techniques.

Les plus gros travaux, comme le parquet de la grande salle, la peinture,... devront être faits par une entreprise. Des devis vont être demandés pour budgétiser les travaux.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

• **MAISON DE SANTÉ** :

○ Recherche de médecins :

Une rencontre a eu lieu avec le maire de Bourgvallées, Monsieur TRESSEL, afin d'avoir un retour d'expérience sur leur recherche de médecins. La commune de Bourgvallées est passée par une société belge « Moving people » qui recherche des professionnels de santé, souvent étrangers, pour les communes.

Le coût pour la commune serait d'environ 23 000 € pour un professionnel de santé.

Le Conseil Municipal souhaite attendre le résultat d'autres démarches avant de s'engager avec cette société.

Jean-Marc VARIN a créé une brochure présentant la maison de santé et son environnement. Cette brochure a été présentée aux professionnels de la maison de santé qui ont trouvé cette démarche positive.

L'intention est de la diffuser aux professionnels de santé de la région et dans tous les milieux médicaux.

Un article Ouest-France devrait être publié dans les prochains jours.

Un contact est également établi avec les services du département chargés de cette problématique.

○ Travaux :

Les Pépinières d'Elle feront un nettoyage des massifs de la maison de santé prochainement, remplaceront les plantes non reprises au printemps.

Le porte-vélo sera posé prochainement côté rue des jardins.

La plantation des fleurs médicinales est prévue avec des enfants du groupe scolaire Coccin'Elle le vendredi 29 novembre dans le massif en face la maison de santé, rue du Pont de la Pierre. Ce sera l'occasion de leur faire goûter des tisanes à base de plantes.

• **LOTISSEMENT COMMUNAL « BOCAGE DE L'ELLE »** :

Une réunion avec les services de l'agglomération et la SAUR a eu lieu afin d'étudier le permis d'aménager.

Il est nécessaire d'attendre que le règlement de la modification du PLU de Saint Clair sur l'Elle soit approuvé pour pouvoir déposer le permis d'aménager.

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il faut indiquer dans le règlement du lotissement l'interdiction d'acheter deux parcelles pour y construire une seule maison.

Concernant le plan d'aménagement, Madame le Maire demande s'il faut le prévoir en 1 ou 2

phases. Le Conseil Municipal opte pour le plan d'aménagement en une phase.

Manche Habitat a déposé le vendredi 18 octobre le permis de construire pour la construction de 6 logements HLM.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°10/06 : CHANGEMENT MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE : LANCEMENT DU MARCHÉ

Berger-Levrault, éditeur des logiciels informatiques « e-magnus » de la commune informe qu'après 10 ans de service, ©Microsoft a annoncé que le support Windows 7 prendrait fin le 14 janvier 2020.

Concrètement cela implique que ©Microsoft ne fournira plus les éléments suivants :

- support technique pour tous les problèmes,
- mises à jour logicielles,
- mises à jour ou correctifs de sécurité...

En tant qu'éditeur de logiciels, Berger-Levrault a souhaité informer la commune de toutes les conséquences en termes de sécurité des données et de mise en conformité au RGPD que cela occasionnera. Berger-Levrault conseille de faire évoluer l'installation informatique de la commune sur un environnement plus récent et sécurisé.

Il est donc nécessaire de renouveler le matériel informatique, trop obsolète pour continuer de pouvoir utiliser les logiciels « e-magnus ». Un réseau 3 postes avec écrans est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de changer le parc informatique de la mairie et autorise Madame le Maire à lancer un appel à concurrence.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°10/07 : PROJET « TIPI » (Titres Payables par Internet)

La Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé «TIPI» (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet :

- les loyers,
- les charges,
- les locations de salles,
- les dépôts et cautionnements,
- les concessions cimetières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de la mise en place du projet «TIPI» dans les conditions exposées ci-dessus pour le budget principal et pour les budgets annexes,

Pour information, le coût du commissionnement à charge pour la commune est d'environ 0.30 € par titre.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°10/08 : AVENANT A LA CONVENTION DE RACCORDEMENT ACTES AVEC LES SERVICES DE LA PREFECTURE POUR L'ELARGISSEMENT DU PERIMETRE DES ACTES TELETRANSMIS (MARCHES PUBLICS)

Dans le cadre de la télétransmission des Actes au contrôle de légalité, la commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE souhaite faire évoluer le périmètre des actes faisant l'objet d'un

envoi dématérialisé au service de contrôle de légalité de la Préfecture de la Manche, en y intégrant les actes relatifs aux marchés publics et aux délégations de service public.

Se faisant, la commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE soumettra l'ensemble de ses actes et leurs annexes au contrôle de légalité par voie électronique, via la plateforme ACTES.

Ainsi, un avenant co-signé des deux parties est établi, précisant les modalités en matière de télétransmission des marchés publics et de délégations de service publics.

L'abonnement annuel à la plateforme ACTES est de 84.58 € HT. Le coût d'un certificat pour le télétransmetteur des actes est de 117.84 € HT (abonnement de 3 ans).

Le dispositif d'auto-formation est 78.94 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE à transmettre l'ensemble de ses actes et leurs annexes par voie électronique, via la plateforme ACTES.

DÉLIBÉRATION 2019 - N°10/09 : EXÉCUTIONS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Conseil Municipal autorise le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2020, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement de l'exercice 2020, sur le budget général et les budgets annexes : « Locaux Commerciaux » et « Lotissement Bocage de l'Elle », dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ainsi que le prévoit la réglementation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 du budget général et des budgets annexes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Repas des retrouvailles :

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux pour l'organisation du repas des retrouvailles du dimanche 13 octobre.

• Cérémonie du 11 novembre :

Madame le Maire indique que la cérémonie du 11 novembre aura lieu cette année à Saint Clair sur l'Elle pour l'ensemble des communes de l'Elle. Le Conseil Municipal voit l'organisation de la cérémonie et du vin d'honneur qui suivra.

• Saint-Lô Agglo : Projet Alimentaire Territorial (PAT) :

Saint-Lô Agglo s'est engagée dans la mise en œuvre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec pour objectif de **développer les circuits alimentaires de proximité afin de soutenir l'activité agricole locale** et de faciliter **l'accès à une alimentation de proximité** et de qualité au plus grand nombre.

Le diagnostic a été réalisé par le cabinet Auxilia. La construction de la stratégie alimentaire du territoire pour les années futures est en cours.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.